



## MAIRIE DE THERINES

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du Conseil du 21 février 2020

Nombre de membres composant le Conseil : 9

Nombre de membres représentés : 6

L'an 2020, le vendredi 21 février, à 19 h 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date 12 février 2020.

Présidente de séance : Mme Lina HEREL, Maire.

Etaient présents : MMS Lina HEREL, Emilie BENARD, Raymond PLET, Alain CHAUDRON, David JOUDON, Roland VASSEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Alex KACHAKCHAR.

Absente : Mme Françoise DOUCET et Anne-Marie RIBEIRO.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Monsieur David JOUDON pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 février 2020.

### **Délibération 2020-002 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Président de Séance pour le Compte Administratif 2019 : **Mr Raymond PLET.**

**Les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2019 à l'unanimité des membres présents lequel présente les résultats suivants :**

#### **Section de FONCTIONNEMENT**

Dépenses 2019 :	- 350 210.32 €
Recettes 2019 :	+ 347 777.79 €
Résultat 2018 reportée	+ 97 031.32 €
<b>Résultat de Fonctionnement excédent :</b>	<b>+ 94 598.79 €</b>

#### **Section d'INVESTISSEMENT**

Dépenses 2019 :	- 127 350.50 €
Recettes 2019 :	+ 211 068.41 €
Résultat 2018 reportée	+ 39 823.54 €
<b>Résultat d'Investissement excédent :</b>	<b>+ 123 541.45 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE EXCEDENT 218 140.24 €**

### Délibération 2020-003 AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Les Membres du Conseil Municipal ;

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 qui présente un excédent de fonctionnement de 94 598.79 € et un excédent d'investissement de 123 541.45 € décident d'affecter sur le budget primitif 2020 :

Compte 001 - Investissement recettes :	123 541.45 €
Reprise des RAR dépenses :	1 780.00 €
Compte 002 - excédent de fonctionnement :	94 598.79 €

### Délibération 2020- 004 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Compte de Gestion est **adopté à l'unanimité** des membres présents.

### Délibération 2020- 005 – ABATTAGE DES PEUPLIERS PRIX DE VENTE ET ENCAISSEMENT.

Par mesure de sécurité, 11 peupliers ont été abattus sur le territoire. Pour donner suite à cela, il a été proposé à la population d'acquérir ces billes de bois pour en faire du bois de chauffage.

Considérant les retours de la population, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- Prix de vente 5 € le stère
- L'encaissement se fera par le biais de titre de recette individuel compte 7022 section de fonctionnement recette.

Autorisent le maire à encaisser le produit de la vente sur le budget communal 2020. Les chèques seront établis à l'ordre du trésor public.

**Délibération 2020-006 - CCPV PLUIH ZONAGE - Demande de validation, de non-validation ou de modification des cartes de zonage propres à votre territoire.**

L'élaboration du PLUi-H de la Picardie Verte achève actuellement sa quatrième phase, celle **du zonage**.

Ce zonage constituera une **traduction graphique et réglementaire du document** et fixera les règles d'utilisation du sol (Urbaine (U) ; A Urbaniser (AU), Naturelle (N) ; Agricole (A)).

Ce zonage a donc une **portée opérationnelle immédiate : en effet, de celui-ci dépendra les droits à construire pour telle ou telle parcelle, dans le temps et dans l'espace.**

Il aura par ailleurs la volonté de mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de la commune, le patrimoine, etc...

**Ces cartes sont le fruit tout d'abord des échanges établis depuis 3 ans** entre les élus du territoire, la Communauté de Communes, le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUi-H, ainsi que les différents partenaires.

A ce titre, le zonage prend en compte (comme base de travail) **les différentes remarques et observations que les communes ont faites en début d'année 2019 sur les OAP du PLUi-H qui leur avaient été transmises.**

Néanmoins, ce zonage a aussi été établi à la lumière d'un **cadre juridique strict** avec, notamment, une obligation impérative de **compatibilité avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial)**, et à ce titre **une compatibilité avec la stratégie adoptée tant en matière de potentiel économique que d'habitat.**

Il est désormais demandé à **chaque commune de valider, ou non, voire de modifier les cartes de zonage proposées** pour son territoire.

Considérant l'ensemble des documents présentés par la CCPV concernant le territoire de la commune de Thérines, les membres du conseil municipal décident avec 6 voix pour 0 voix contre 0 abstention :

D'approuver en l'état les cartes de zonage présentées pour notre territoire communal.

Fin de séance à 20 h 30